

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 30 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le trente janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le vingt-trois janvier deux mille vingt, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc GIBEY, Maire.

### Étaient présents :

M. Jean-Marc GIBEY, M. Nicolas CHARNELET, Mme Sophie HÉRON, M. Jean-Michel MARTINAT, M. Dominique VENON, Mme Marie-Yvonne ARDOUREL, Mme Marie-Claude BOURDIN, Mme Huguette GAUDOU, M. Loïc RESTOUX, M. Rodolphe CATRAIS, Mme Valérie VILLERET, M. Jonny DE FREITAS, M. David TROLLÉ, M. David PIANTONE.

### Absents excusés:

M. Daniel BRETON a donné pouvoir à M. Jean-Marc GIBEY,  
M. Jean-Louis LEJEUNE a donné pouvoir à M. Loïc RESTOUX,  
M. Olivier ZOÏS a donné pouvoir à M. Nicolas CHARNELET,  
Mme Virginie GUIRAUD a donné pouvoir à Mme Valérie VILLERET.

### Absents :

M. Joël HOURDEQUIN,  
Mme Véronique YVON,  
Mme Claire JOSEPH,  
Mme Marcela PARADA,  
Mme Anne LETANG,  
Mme Leïla AUTISSIER,  
Mme Élise-Laure VERRIÈRE,  
M. Mehmet CANKAYA.

M. David PIANTONE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



### 1-2020DEL DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 (DOB)

Ce point est présenté par M. MARTINAT, adjoint délégué aux finances.

#### - PRÉAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure d'élaboration du budget des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel mais fait l'objet d'une délibération prenant acte de sa tenue. En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

La loi NOTRe de 2015, créée par son article 107, des dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. Le président de l'exécutif territorial doit présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit également être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



Depuis 2016, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif.

Les documents doivent, dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, être mis à la disposition du public à la mairie et le public doit être avisé de cette mise à disposition (site Internet, publication,...). Ensuite, ces documents de présentation doivent également être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité après l'adoption par l'organe délibérant.

#### Obligation résultante de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

- Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :
- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
  - la présentation des engagements pluriannuels ;
  - les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Pour la présentation de cette année, au vu des échéances électorales à venir, ne sera présentée que la situation connue à cette heure en matière de ressources et structure de la dette. Les investissements seront à déterminer par la nouvelle équipe élue en regard de leur programme.

#### - ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

Zone Euro (19 pays - 341,15 millions hab (2018) - PIB cumulé 11 561 M€ (2018))

*Croissance économique (Données IPCH 2018 – Indice des prix à la consommation harmonisée)*

La croissance en zone euro se situera autour de 1,2 % en 2019, les résultats de l'Allemagne (0,5 %) et de l'Italie (0 à 0,2 %) ont fait tendre ce résultat commun vers le bas. Les causes en sont toujours les tensions internationales sur le commerce entre les États-Unis et la Chine, les menaces de sanctions économiques relatives à l'Iran et l'Union Européenne, les menaces militaires. Pour certaines agences d'analyse économique, la situation de l'industrie européenne est particulièrement préoccupante et la production manufacturière aurait enregistré son plus fort repli depuis près de 7 ans; pour 2020, cette tendance pourrait persévérer. La croissance de l'emploi se poursuit et le taux de chômage se situe à 7,5 % et devrait continuer à baisser pour une prévision à 7,2 % en 2020.

L'inflation moyenne 2019 en zone euro devrait avoisiner les 1,3 %, loin des objectifs visés par la Banque Centrale Européenne qui se situent aux alentours de 2 %. En décembre, les plus fortes contributions au taux d'inflation annuel de la zone euro proviennent des services (+0,8 points de pourcentage), suivis de l'alimentation, alcool et tabac (+0,38 pp), des biens industriels hors énergie (+0,12 pp) et de l'énergie (+0,02 pp).

#### France

La croissance française en 2019 a été de 1,3 % ; la moyenne des prévisions pour 2020 se situe entre 1,2 et 1,3 % avec une contribution de la demande intérieure moins importante, y compris concernant l'investissement des entreprises non financières et des administrations publiques. Les résultats du commerce extérieur, en baisse, devraient également y contribuer.

En 2019, soutenue par les mesures socio-fiscales "post-gilets jaunes" (12 milliards), le pouvoir d'achat des ménages a augmenté mais cette amélioration du pouvoir d'achat n'a pas eu pour le moment les effets escomptés sur la consommation des ménages du fait d'une hausse du taux



d'épargne qui s'apparente à une épargne de précaution, différente de celle liée à la crainte du chômage. En effet, le taux de chômage mesuré au sens du Bureau international du Travail est retombé à 8,8 % de la population active en France (hors Mayotte) au quatrième trimestre ; cette tendance devrait se poursuivre en 2020. Le déficit de l'État a été revu à la baisse par rapport au budget voté, il s'élève à 96,3 milliards d'euros profitant notamment de la réduction de la charge de la dette dans un contexte de taux bas (1,9 milliard d'euros) ou encore de l'amélioration des recettes fiscales, en partie sous l'effet de l'amélioration du taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu liée à l'instauration du prélèvement à la source.

Après avoir dépassé 100% du PIB au mois de décembre, la dette publique serait finalement de 98,9 % du PIB en 2019 et resterait stable en 2020.

L'inflation en France a ralenti pour se situer aux alentours de 1,4 % sur 2019. Pour 2020 et 2021, elle devrait se situer sensiblement au même niveau. Les taux de crédit ont été très favorables aux emprunteurs en 2019, ils devraient le rester en 2020 malgré la prévision d'une très légère augmentation.

- **LOI DE FINANCES POUR 2020 (AVEC DES APPLICATIONS POUR NOTRE COMMUNE)**

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, votée en même temps que la loi de finances 2018, ne devrait pas aller jusqu'à son terme. Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Les prélèvements sur recettes de l'Etat en faveur des collectivités locales augmentent. Cette évolution tient principalement à la troisième vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages (+ 3 milliards d'euros). Cette baisse dépend du revenu fiscal du foyer et de sa composition.

Pour notre commune, les éléments les plus importants sont :

- comme pour toutes les communes, le dégrèvement complet de la taxe d'habitation pour environ 80 % de la population.

La compensation de la taxe d'habitation se fera par l'attribution de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti ; au niveau national, l'État devra apporter un complément de 400 millions d'euros pour obtenir l'équivalence. L'application du calcul prévu pour cette compensation provoque des gains ou des pertes selon les collectivités, il est donc mis en application un coefficient correcteur permettant de rectifier cet écart sauf pour les communes surcompensées d'un montant inférieur à 10 000 € pour lesquelles le coefficient correcteur ne sera pas appliqué.

Exemple de Jargeau pour obtenir l'équivalence de la taxe d'habitation précédemment perçue :

Code INSEE	Nom de la commune	Population	Ressource de TH perdue de la commune	Différence entre le produit départemental de TFPB et le produit de TH perdu	Produit départemental de TFPB transféré à la commune	Total du produit communal de TFPB après la réforme	Coefficient correcteur	Produit communal de TFPB après correction
45173	JARGEAU	4 625	826 574	-130 196	696 378	1 663 221	1,07827944	1 793 417

A noter : le projet de loi de finances (PLF) 2020 définit le mécanisme qui va s'appliquer aux collectivités qui ont augmenté leur taux en 2018 et 2019, ces collectivités se verront prélever les gains de TH réalisés en 2020. Ils seront intégralement facturés par le biais d'un prélèvement sur leurs douzièmes de fiscalité. Les collectivités percevront donc ces suppléments d'impôt mais l'État récupérera ces hausses par le mécanisme indiqué.



- La dotation de garantie des versements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP) a subi au plan national une baisse de 14,7 % les 2 dernières années avec des retombées sur notre budget. Pour l'année prochaine, le montant devrait être stabilisé.

### Objectif annuel

Cette année, l'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) qui a un caractère indicatif pour les communes de notre strate, est fixé pour les communes à 1,2 % pour les dépenses de fonctionnement, il ne concerne actuellement que 322 collectivités.

### Dotations

Le montant alloué à l'échelon national à la dotation globale de fonctionnement est stable. L'année dernière, la dotation forfaitaire est restée stable pour la commune.

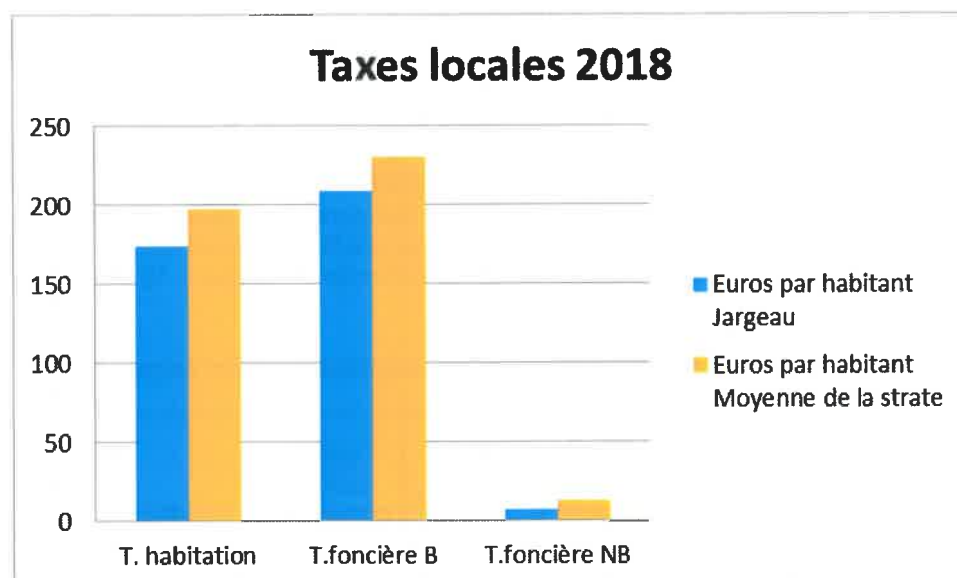
### Soutien à l'investissement

Les moyens de soutien à l'investissement local (DETR, DSIL) restent inchangés pour 2020 au niveau national.

### Fiscalité

#### Bases locatives

Depuis 2018 au niveau national, les bases locatives des locaux autres que professionnels étaient revalorisées automatiquement en fonction du dernier taux d'inflation constaté ; pour 2020, le taux fixé est de 0,9 %, inférieur aux d'inflation. Cette revalorisation ne s'applique que pour les taxes foncières et pour les 20% des contribuables payant encore la taxe d'habitation.



Le graphique présente le produit des impôts locaux par habitant à Jargeau par rapport aux autres communes de la strate. Nos taux sont peut-être élevés mais sur des bases locatives faibles.

### FCTVA

A nouveau, l'automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est repoussée d'un an de 2020 à 2021, elle devrait permettre un retour plus rapide des montants à percevoir pour les collectivités.





n° 1\_2020DEL  
Nomenclature n° 711

Nombre de membres : 26  
Présents : 14  
Votants : 18

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 045-214501736-20200214-1\_2020DEL-DE

## - LES FINANCES DE LA COMMUNE

### Etat de la dette

Le prêt concernant les travaux de restructuration de la mairie souscrit en décembre 2008 sera à rembourser jusqu'en 2023 ; nous avons commencé en 2016 le remboursement à hauteur de 10 000 € par an correspondant à l'emprunt à 0 % auprès de la CAF pour financer la construction du bâtiment périscolaire Berry. Nous avons sollicité un emprunt auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 560 000 € sur 10 ans à 1,04% (TEG à 1,06 %). Il est versé depuis février 2020, et nous avons donc commencé le remboursement d'une annuité complète en 2019. Le montant total annuel de remboursement pour 2019 est donc de 171 761 €. La demande d'emprunt à taux zéro auprès de la Caisse d'allocations familiales concernant le bâtiment périscolaire Madeleine qui devrait avoisiner les 90 000 € est effectuée, la première annuité sera réglée le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Emprunt	Taux	Durée	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mairie --> 2023	4,48% CE	15 ans							
Intérêts			21 840	17 957	14 074	10 191	6 309	2 426	
Capital	1,3 m€	> déc 2008	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	
Périscolaire Berry --> 2024	0% CAF	8 ans							
Capital	85 707	> jan 2015	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 707
Périscolaire Madeleine --> 2028	1,04% Crédit Mutuel	10 ans							
Intérêts				5605	5020	4440	3850	3270	2690
Capital	560 000	>jan 2019 > fév 2028		56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000
Périscolaire Madeleine --> 2029	0% CAF	9 ans							
Capital	90 000	> jan 2021				10000	10000	10000	10000
<b>Montant du rembt annuel</b>			<b>118 507</b>	<b>176 229</b>	<b>171 761</b>	<b>177 298</b>	<b>172 826</b>	<b>168 363</b>	<b>68 690</b>
<b>Le prêt CAF de Madeleine est en partie versé, le solde le sera dès l'obtention de tous les justificatifs de paiement.</b>									

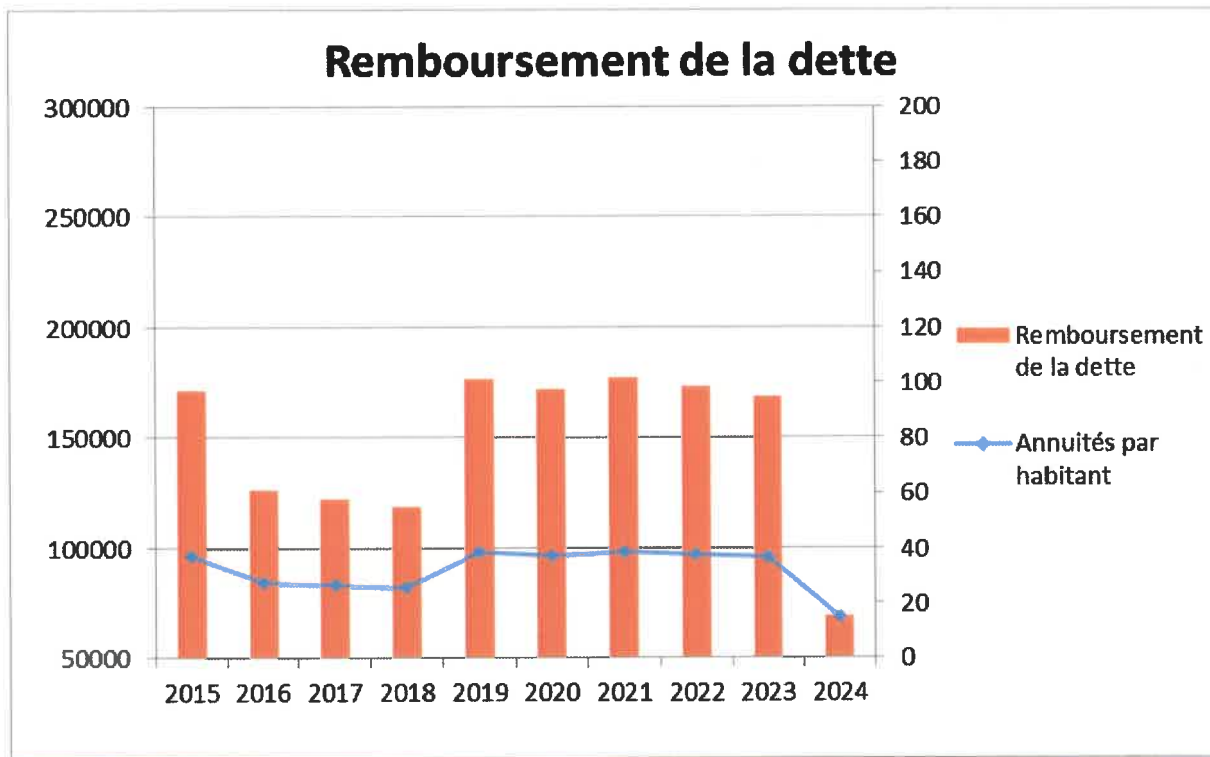
### Montants restant à rembourser :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



	Capital restant dû banque	Capital restant dû CAF
<b>Restructuration Mairie</b>		
01/12/2019	368 333,19	
01/12/2020	303 333,18	
<b>Périscolaire Berry</b>		
fin 2019		45 707
fin 2020		35 707
<b>Périscolaire Madeleine</b>		
31/12/2019	518 000	
31/12/2020	462 000	90 000

Graphique d'évolution de la dette :



**En 2018, l'encours de la dette est de 100 € par habitant à comparer à la moyenne de la strate qui est de 762 €.**

## ANALYSE 2019

### Présentation des sections du budget

#### Fonctionnement

En 2018, nous avons constaté un résultat de fonctionnement très défavorable puisque sans les ventes d'éléments de patrimoine, il aurait été négatif. Il s'élevait à 88 190 € avec un montant global



de ventes à 165 000 € et cela malgré des mesures prises en matière de dépenses de personnel, entre autres.

Nos dépenses étant encore trop élevées, nous avons déterminé lors de l'élaboration du budget 2019 une politique volontariste incluant des propositions de recettes et des mesures d'économie supplémentaires qui ont été mises en place (renégociations de contrat, réduction des montants versés aux associations, suivi encore plus strict des budgets).

Nous avons également déterminé dans le budget une stabilité de la masse salariale, ce qui avec la notion de GVT (glissement vieillesse technicité) correspond en réalité à une baisse. Cet objectif a été tenu, les prévisions d'atterrissage de la masse salariale demeurant en dessous du montant voté au budget primitif (BP) de près de 100 000 €.

Les résultats du compte administratif font cependant apparaître une très légère augmentation par rapport au CA 2018, liée aux événements suivants : l'absence de directeur des services techniques a généré une baisse de cette ligne de compte, mais des besoins de remplacement d'agents en arrêt de longue durée ont compensé et même dépassé cette valeur

Les 2 dernières années ont vu des investissements importants et le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations est en hausse de 22 % à plus de 540 000 € donc avec des conséquences sur la hauteur de nos dépenses.

Nos recettes ont été améliorées par une collecte des impôts locaux supérieure au résultat prévu par l'augmentation des bases locatives ( soit +4 %). L'attribution de compensation s'est vue réduite par l'application du transfert de la compétence tourisme et nous avons donc perçu près de 35 000€ en moins.

Fait notable, nous avons eu des notifications de régularisation de dotation de solidarité rurale et de dotation nationale de péréquation relatives à l'année précédente d'un montant encore jamais atteint puisqu'elles sont respectivement de 55 319 € et 30 325 €, soit un total de 85 644 €.

Nous avons reçu également perçu en produits exceptionnels, plus de 55 000 € d'indemnisation pour le dégât des eaux dans l'ancien bâtiment de direction de l'école Porte Madeleine et pour autres sinistres.

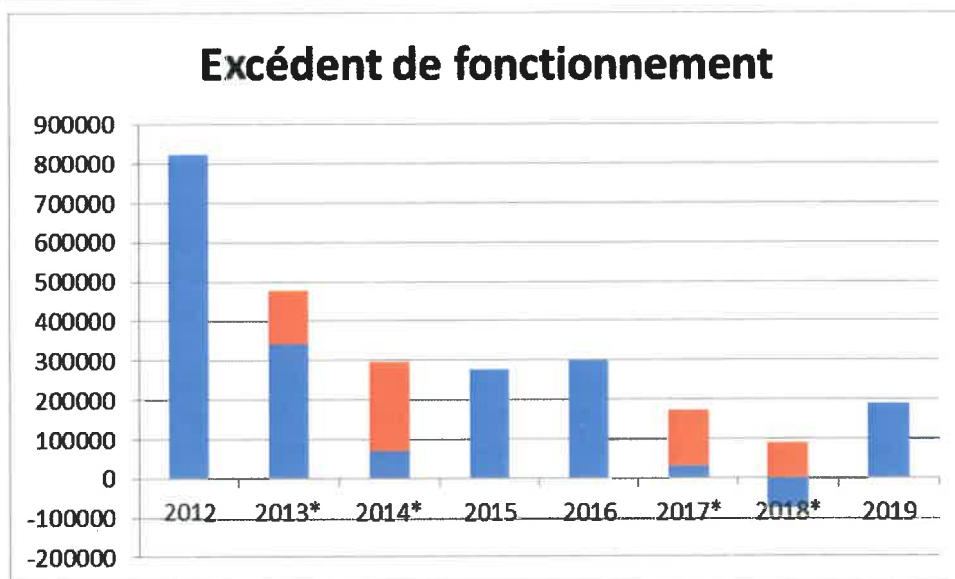
Nous avons également reçu des régularisations de la CAF pour la rétribution des activités périscolaires des 2 précédentes années.

Au vu de ces informations et des chiffres connus du CA au 21 janvier, à valider en regard du compte de gestion : il apparaît donc que notre résultat de fonctionnement se serait nettement amélioré et serait supérieur à 250 000 €, toutes les échéances ne sont pas encore prises en compte, ce résultat est donc à prendre de façon provisoire mais c'est une tendance.

Notre capacité d'autofinancement brute s'en trouvera donc améliorée et la charge supplémentaire du nouvel emprunt sera amortie dans le calcul de notre capacité d'autofinancement nette.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce résultat et en particulier, les services municipaux et le directeur des services qui ont recherché des sources d'économie dans les charges à caractère général telles que prévues au budget.

#### Graphique de l'évolution de l'excédent de fonctionnement depuis 2012



*\*Cessions d'immobilisation*

2013 : 137 000 € – 2014 : 226 000 € – 2017 : 144 000 € – 2018 : 165 000 €

Pour 2019, le montant n'est pas définitif à l'heure de la rédaction.

#### Frais de personnels et charges

L'effectif global est de 46 personnes soit, avec en incluant les temps partiels, 45,10 ETP hors vacataires.

Cette année, les effectifs des services techniques ont connu 2 arrêts maladie de longue durée qu'il a fallu remplacer. Le paiement de l'indemnité chômage due à une personne qui avait quitté la collectivité pour suivre sa famille s'est terminé en avril 2019.

#### Mouvement de personnel et RH

A la suite de la réorganisation des services administratifs, celle des services techniques devait avoir lieu, mais en raison de l'absence de DST et de congés maladie dans ces services, la restructuration est repoussée au deuxième trimestre 2020.

#### Trésorerie

Rappel: tous nos budgets sont réunis sur le même compte de trésorerie où sont effectués les paiements et les encaissements.

Suite à un retard de paiement des subventions attendues (STEP, espace périscolaire) et au report en fin d'année du versement du FCTVA, nous avons eu recours à une ligne de trésorerie de 400 000 € au taux de 0,49 % pour honorer les salaires de novembre. La demande pour arrêter cette ligne a été effectuée en janvier 2020. Les frais de dossier sont de 400 € et nous attendons le montant des intérêts à régler, ils seront pris sur le budget Commune..

#### Investissement:

##### Investissements corporels:





L'investissement majeur de la fin de mandat, l'espace périscolaire Madeleine est terminé avec un complément de travaux comprenant la pose d'enduit sur les murs intérieurs et extérieurs du bâtiment le plus ancien du groupe scolaire. L'ensemble s'est déroulé avec un surcoût minime non prévisible consécutif à la détection d'amiante dans la cour de l'école.

L'absence de directeur des services techniques, dû aux difficultés à en recruter un nouveau, a participé aux résultats des dépenses de fonctionnement au niveau salarial mais a retardé la mise en œuvre des investissements prévus, ainsi l'aménagement des abords du stade venelle du Paradis, la salle St-Etienne et la réfection des deux appartements ont pris un retard et ne pourront voir le jour qu'en 2020. Nous n'avons donc pas pu bénéficier des recettes liées à la location des appartements. L'appartement hébergeant précédemment le PETR est en cours de rénovation, la chaudière fioul qui alimentait l'ensemble de l'immeuble et était la seule de ce type dans l'ensemble de nos bâtiments a été remplacée et les réseaux séparés entre l'appartement et les locaux périscolaires.

Le contrat de renouvellement de l'éclairage a été honoré et le montant des investissements pour l'ADAP s'est élevé à 53 845 € en 2019.

Autres investissements notables:

- 18 500 € pour l'achat d'une bâche d'incendie au camping,
- 11 960 € pour l'achat de matériels informatiques,
- 12 200 € pour l'achat d'un véhicule d'occasion pour les ST,
- 9 500 € pour des dispositifs de levage aux ST,
- 9 300 € pour la chaudière de la Poste,
- 8 000 € pour 2 auto-laveuses entre autres pour la salle polyvalente.

#### Investissements incorporels

Nous avons versé en 2019, 26 000 € à l'agence chargée d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme ; les études pour la création d'une zone de dispersion et les travaux de la salle St-Etienne avoisinent un total de 12 000 € et l'utilisation des licences logicielles Segilog s'élève à 9 800 €.

#### - PERSPECTIVES 2020

### Fonctionnement

#### Dépenses

Le résultat de fonctionnement est un encouragement à poursuivre, voire à augmenter les recherches d'économie en dépenses.

#### Charges à caractère général

Après une année où ces charges ont connu une baisse d'environ 5 %, le but sera de consolider voire d'obtenir un résultat encore plus favorable. Des résultats peuvent être obtenus, par exemple, sur les charges de télécommunication, cela nécessitera un investissement basé sur la fibre et sur d'autres technologies, telles que les ponts radio, rentabilisé rapidement par des coûts de fonctionnement qui s'en verront sérieusement réduits.

Pour les communications entre personnels, l'utilisation des talkie-walkies acquis dans le cadre du budget du Plan communal de sauvegarde pourrait se généraliser et ne pas servir qu'aux écoles pour limiter les coûts de portables (néanmoins faibles en l'occurrence).

Le logiciel de comptabilité avait été externalisé lors de nos problèmes de saturation de serveur, ce problème étant résolu, il faut étudier si la ré-internalisation de ce service pourrait amener des économies.



### Dépenses de personnel

Un directeur des services techniques est recruté, son arrivée est programmée pour le 1<sup>er</sup> mars.  
La maîtrise de la masse salariale est toujours à poursuivre en prenant en compte qu'en 2019, la collectivité a connu des prolongations d'arrêt en longue maladie, un agent dans ce cas, qui avait repris une activité adaptée a subi une récurrence. Les emplois temporaires sont donc à prolonger jusqu'à la normalisation, les remboursements couverts par l'assurance arrivent toujours avec un décalage.  
La masse salariale sera budgétée au même montant, en stabilité, pour la deuxième année consécutive.  
À noter : les obligations d'indemnités chômage et maternité d'une personne ayant suivi son mari se sont terminées cette année.

### Recettes

Sous réserve de vote favorable par la majorité des communes de la CCL le transfert de la compétence tourisme sera entièrement imputé sur le budget de la CCL. De même la compétence SDIS passera à l'intercommunalité et le coût pour chaque commune sera harmonisé sur 3 ans. L'attribution de compensation sera donc augmentée de 36 424 € pour récupérer le transfert du tourisme et la cotisation au SDIS sera réduite de 6 262 € par an pendant 3 ans, cette attribution de compensation se verra donc revalorisée de 42 686 €.

Le maire précise que le dernier Conseil communautaire en date du 27 janvier a voté favorablement cette mesure.

Nous nous sommes engagés en retour à ce que les taxes de séjour actuellement perçues par la commune soient maintenant acquises à la CCL, nous ne percevons donc plus ce montant qui avoisine 3 000 €.

### Mouvements de personnel et informations RH

La nouvelle organisation des services techniques devrait voir le jour en 2020, élaborée avec le nouveau directeur.

**Globalement, certaines recettes sont conjoncturelles (remboursements de sinistres, régularisation dotations,...), il faudra donc trouver d'autres solutions pour pérenniser le résultat encourageant de 2019.**

### Investissement

Les investissements de l'année 2020 seront à déterminer par la nouvelle équipe élue en mars. Néanmoins certaines contraintes réglementaires ou contractuelles seront à mettre en œuvre obligatoirement.

La salle polyvalente devra être mise aux normes d'adaptabilité pour continuer à être utilisée, il faudra d'ailleurs anticiper les lieux de remplacement pendant les travaux et prendre en compte les absences de recettes liées à la location. Les éléments restant à traiter dans la seconde partie de l'Adap (agenda d'accessibilité programmée) seront à réaliser dans les temps impartis par la convention avec l'État. La salle St-Étienne et l'aménagement de l'entrée du stade côté venelle du Paradis utiliseront les restes à réaliser déjà budgétés. Rappel, le contrat de renouvellement des systèmes d'éclairage a été conclu pour une durée de 5 ans à hauteur de 48 000 € par an.

### Opérations sur le patrimoine municipal

Nous n'avons pas vendu de biens immobiliers cette année. Le terrain acquis pour l'espace socioculturel représente une réserve financière ; le projet ayant été abandonné, il pourra être revendu pour servir à d'autres projets. Il conviendra de prendre en compte le coût de l'achat relativement élevé en relation avec les prix des terrains au moment de l'acquisition et donc de choisir la meilleure option pour essayer de récupérer au minimum le montant initialement investi.

Pour les autres bâtiments, le bail du presbytère sera terminé en mars, sa disponibilité devra être complète pour les besoins des travaux de la salle St-Étienne ; sa destination sera à apprécier par la nouvelle équipe en place. L'ancien bâtiment de direction de l'école Porte Madeleine doit être libéré prochainement (livres, ordinateurs), son avenir devra également faire partie des décisions à prendre.

#### - **BUDGETS ANNEXES**

##### **Budget eau:**

Le coût du m<sup>3</sup> d'eau assainie est maintenu à 4,11 € TTC pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>.

Les tarifs de l'eau restent inchangés depuis 2016.

Les tarifs annexes restent identiques en 2020 par rapport à la période précédente.

En 2019, les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à une année normale voire en légère baisse.

##### **En 2019**

##### **Fonctionnement :**

Le schéma directeur avait préconisé la pose de vannes et de débitmètres pour localiser et réduire les pertes les plus importantes, ce travail a été fait en début d'année 2019.

Une réunion du SEVAMOL en fin d'année 2019 nous a permis de constater qu'il y avait encore des fuites assez importantes qui n'auraient pas été complètement détectées par les précédentes analyses ; après vérification, une mission de recherches a été initiée dès janvier 2020, la société sollicitée a demandé un mois pour l'analyse de notre réseau afin de pouvoir entreprendre sa mission.

Le SEVAMOL a vérifié que la canalisation située sous le pont et qui alimente notre château d'eau est en bon état. En prévision d'une éventuelle rupture de celle-ci et pour permettre de résoudre cet incident au plus tôt, des travaux sont effectués à chaque extrémité du pont pour rendre opérationnels des systèmes de by-pass permettant l'installation d'une canalisation souple temporaire le temps de résoudre l'incident. Les travaux sont pris en charge par le SEVAMOL, l'achat de la canalisation pris en charge également par le syndicat serait temporisé jusqu'à l'éventuel incident.

##### **Investissement :**

Le nouveau logiciel OMEGA/JVS permettant la mensualisation a été installé fin 2019 et le personnel concerné formé au niveau communal. Dans le premier semestre 2020, la commune adressera un courrier à chacun des abonnés pour leur proposer ce dispositif. Pour les abonnés qui choisiront cette option, ils devront donner leur accord de prélèvement et fournir leurs coordonnées bancaires. Les échanges entre la commune et la Trésorerie seront nécessaires pour valider ces données et la mensualisation deviendra progressivement effective pour être totalement opérationnelle en 2021. En attendant, un nouveau mode de paiement est accessible sur le site TIPI en plus du paiement par carte bancaire, il s'agit du prélèvement sur compte bancaire.



n° 1\_2020DEL  
Nomenclature n° 711

**Nombre de membres : 26**  
**Présents : 14**  
**Votants : 18**

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 045-214501736-20200214-1\_2020DEL-DE

Il a été réalisé l'installation d'une borne d'approvisionnement en eau proche de la maison du Cordon, une des utilisations sera de permettre l'approvisionnement en eau des citernes mobiles d'arrosage des services techniques pour leurs besoins sur les parties centre et ouest du territoire.

Un véhicule de type fourgon d'occasion a été acquis sur le budget eau pour un montant d'environ 14 000 €.

En 2020

#### **Fonctionnement :**

Il sera sensiblement identique à 2019, néanmoins, nous prévoisons un montant d'achat d'eau au SEVAMOL plus important pour régler la volumétrie d'eau supplémentaire générée par les fuites en 2019. Le prix du m<sup>3</sup> acheté reste inchangé. Le budget à venir devra continuer l'installation des systèmes de radio-relève sur les compteurs pour faciliter la tâche du fontainier. Il faut prévoir le coût de l'analyse et envisager les frais de réparation engendrés par les résultats de celle-ci.

#### **Investissement:**

Le schéma directeur de l'eau réalisé en 2018 propose des investissements qui ne sont pas tous réalisables pour des raisons de coût, néanmoins les préconisations de matériel permettant de découvrir préventivement des fuites avant leur aggravation peuvent être envisagées. Certains pourraient être proposés à un échelon tel que le SEVAMOL ou l'intercommunalité pour optimiser leur usage.

#### **Budget assainissement:**

##### **Fonctionnement :**

###### Station d'épuration

###### Maintenance de la station

La station d'épuration est opérationnelle depuis plus d'un an. Le coût d'exploitation versé à Véolia est de l'ordre de 120 000 € annuels. La discussion est en cours avec le syndicat d'assainissement qui exploite la station voisine à Sandillon pour mutualiser l'agent en régie qui gère leur station.

###### Frais de personnel

Chaque année, la maîtrise d'œuvre (études, suivi de chantiers...) exercée par les services techniques est rémunérée sur le budget de la ville par un pourcentage sur le montant des travaux réalisés dans l'année. Pendant 2 ans, le temps du paiement des travaux de la station, nous avons supprimé ce mode de calcul qui ne correspondait plus à la réalité, nous reprenons cette référence pour établir ce montant.

##### **Investissement :**

En 2019, nous avons perçu 243 000 € de FCTVA et des subventions à hauteur de 1,066 million d'euros réparties entre:

- 291 000 € de l'Agence de l'eau,
- 70 000 € de l'État,
- 730 000 € du Département.



### A noter

Le projet d'aménagement de zones humides pour la dispersion de l'eau en cas d'inondation a été soumis à l'Agence de l'eau en début d'année, dans le cadre d'un appel à projets pour la gestion des eaux pluviales. S'il est retenu, il faudra étudier comment et sur quel budget pourront être imputés ces investissements et si le budget assainissement pourra y participer étant donné qu'il existe encore des réseaux unitaires qui contribuent à charger le réseau d'évacuation des eaux usées.

### Tarifs

Les tarifs pour 2020 restent inchangés. Comme pour le budget eau, l'acquisition du Logiciel Omega/JVS faite en 2019 devra être prise en compte et adaptée au niveau de la Trésorerie courant 2020

### Évolutions 2020

L'étude et la mise en œuvre de la mutualisation de personnel avec le Syndicat de Sandillon pour assurer la maintenance de l'équipement pourra être entreprise. Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissements permettront d'envisager les travaux nécessaires à l'adaptation des réseaux desservant les zones prévues à aménager dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

### État de la dette

Il ne reste donc que l'emprunt de 1 168 505€ sur 15 ans jusqu'en 2028. Les échéances annuelles en capital sont de 78 000€ et le montant des intérêts dégressifs est de 25 131 € pour 2019, soit un total de 103 131 €.

Pour 2020, l'échéance sera de 100 512 €.

Emprunt	Taux	Durée	2019	2020	2021	2022	2023	2024
STEP --> 2028	3,39% CE	15 ans						
Intérêts			25 131	22 512	19 769	17 088	14 407	12 435
Capital	1,170 m€	> nov 2013	78 000	78 000	78 000	78 000	78 000	78 000

Capital restant du	Long terme
11/2019	702 000
11/2020	624 000

Dettes/ h	4 600 h	
2019		152
2020		135

**Après en avoir débattu, le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'orientation.**



Acte certifié exécutoire  
Acte publié le :  
Acte notifié le :  
Le Maire



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme, le 12 février 2020  
Le Maire

Jean-Marc GIBEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le



ID : 045-214501736-20200214-1\_2020DEL-DE

